

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1978)

Rubrik: Asie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ENTRE LES TERRITOIRES OCCUPÉS DE GAZA/SINAÏ ET LE CAIRE. — Trente-trois opérations ont eu lieu à El Khirba, dans la zone tampon des Nations Unies dans le Sinaï, au cours desquelles 7408 personnes se sont rendues dans les territoires occupés et 7213 autres au Caire. Il s'agissait, pour la plus grande partie, d'étudiants et de visiteurs, mais aussi de quelques cas de réunions de familles (14 personnes vers les territoires occupés et 30 vers Le Caire) et du rapatriement de 6 marins égyptiens naufragés au large de Haïfa.

ENTRE LE TERRITOIRE OCCUPÉ DU GOLAN ET DAMAS. — Six opérations ont eu lieu à Kuneitra, dans la zone tampon des Nations Unies sur le plateau du Golan. Elles ont permis de résoudre 10 cas de réunions de familles, soit 9 (50 personnes) vers le territoire occupé et 1 (2 personnes) vers la Syrie. De plus, 31 étudiants golaniens inscrits à l'Université de Damas sont rentrés dans leurs foyers pour les vacances d'été, 30 sont retournés à Damas par la suite ainsi qu'une nouvelle volée de 17 étudiants. Seize étudiants originaires de Gaza ont également emprunté cette voie pour rejoindre leurs proches et 4 sont revenus ensuite en Syrie. Enfin, un infiltré a été remis aux autorités syriennes sous les auspices du CICR.

ENTRE LE TERRITOIRE OCCUPÉ DE CISJORDANIE ET AMMAN. — Dix personnes (soit 6 détenus libérés par les autorités israéliennes et 4 infiltrés) ont été transférées vers la Jordanie et 10 autres (infiltrés) vers la Cisjordanie et Israël au cours de 17 opérations qui se sont déroulées au Pont Allenby.

A LA FRONTIÈRE ISRAÉLO-LIBANAISE. — Quatorze opérations de rapatriement ont pris place à Roshanikra, ville frontière entre Israël et le Liban, permettant à 24 personnes de retourner au Liban, soit: 12 ressortissants libanais arrêtés par les forces israéliennes dans le sud du Liban en mars et juillet 1978, 3 marins libanais arrêtés sur des bateaux au large des côtes israéliennes, 1 infiltré, ainsi que 8 civils libanais soignés dans les hôpitaux israéliens à la suite des événements de mars 1978.

AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES. — A l'occasion des diverses opérations dont il est question ci-dessus, les délégués du CICR dans les territoires occupés et dans les pays arabes ont procédé à l'échange de plus de 13 000 messages familiaux (échange de nouvelles entre familles séparées et, surtout, entre les détenus civils arabes et leurs familles).

Assistance alimentaire

Le CICR a poursuivi son action d'assistance alimentaire en faveur, d'une part, des populations civiles nécessiteuses dans les territoires occupés par Israël, d'autre part, des personnes déplacées en Jordanie et en Syrie à la suite des conflits de 1967 et 1973, grâce aux importantes quantités de vivres mises à sa disposition par la Communauté économique européenne et la Confédération suisse (cf. tableau page 52).

Ces distributions se font sous le contrôle des délégués du CICR, en collaboration avec le Ministère israélien des Affaires sociales et diverses agences bénévoles pour les territoires occupés, et avec les Sociétés nationales du Croissant-Rouge pour la Jordanie et la Syrie.

Concernant le territoire occupé du Sinaï, le CICR a en outre organisé le transfert au travers de la ligne de démarcation de 25 tonnes de ciment et 25 tonnes de vivres envoyés du Caire à destination du Monastère de Sainte Catherine, dans le sud du Sinaï.

ASIE

Les champs d'intervention et le dispositif

En 1978, l'*Indochine* est demeurée un important champ d'intervention du CICR en Asie. Il y a poursuivi, d'une part, les activités commencées en 1975 en faveur des victimes des séquelles du conflit indochinois. Il a été conduit, d'autre part, à offrir ses services dans le cadre du conflit frontalier ayant éclaté entre le Kampuchéa démocratique et la République socialiste du Viet-Nam.

Concernant la poursuite des activités commencées en 1975, rappelons qu'il s'agit principalement de l'action de secours du « Bureau Indochine » (INDSEC) menée conjointement par le CICR et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge au Viet-Nam, en Thaïlande et au Laos; le rapatriement des résidents étrangers désirant quitter le Viet-Nam; la visite aux personnes arrêtées pour entrée illégale en Thaïlande. A cet effet, le CICR a maintenu des délégations à Hanoï, Bangkok et, jusqu'en octobre 1978, à Vientiane.

L'organisation de secours conjointe a été dissoute formellement le 30 juin 1978, suite à une décision de l'Organisme de coordination CICR-Ligue. Il a été convenu que, dès cette date, INDSEC entrerait en liquidation, les deux institutions reprenant leurs responsabilités respectives dans les trois pays intéressés (ce qui était déjà le cas en Thaïlande depuis le 1^{er} janvier 1977) et les programmes d'assistance en cours d'exécution devant se terminer d'ici à 1980. Afin de mener à chef ces programmes et pour des raisons d'ordre administratif, un petit nombre de personnes du « Bureau Indochine » — dispositif mis en place en avril 1975 pour assurer la coordination et la conduite de l'action conjointe — continuerait à contrôler leur bon déroulement. En outre, les délégations du CICR à Hanoï, Bangkok et Vientiane continueraient à représenter INDSEC sur place jusqu'à l'achèvement des différents programmes.

Comme les années précédentes, le « Bureau Indochine » a régulièrement adressé des rapports intermédiaires aux donateurs (Gouvernements, Sociétés nationales et autres organisations), afin de les informer de l'utilisation de leurs dons et de l'évolution des besoins. La situation financière de l'action INDSEC figure aux tableaux VIII et IX, pages 84 et 85 du présent Rapport.

*

Pour le reste, le CICR a maintenu sa délégation régionale à Kuala-Lumpur (Malaisie), qui couvre les pays de l'*Asie du Sud-Est* et où ses principales activités s'exercent en faveur des « détenus politiques ».

Il a mis en veilleuse, en revanche, sa délégation à New Delhi (Inde), pour le *sous-continent asiatique* et les *pays environnants*.

Poursuite des activités en faveur des victimes du conflit indochinois

VIET-NAM

Visite de la Croix-Rouge du Viet-Nam

Du 31 mars au 7 avril 1978, une délégation de la Croix-Rouge du Viet-Nam (CRVN) — comprenant le Dr Nguyen Van Tin, vice-président, M. Truong Xuan Nam, secrétaire général adjoint, et M. Le Dong, membre du Comité central de la Société — a séjourné à Genève, afin de faire le point sur l'action de la Croix-Rouge internationale (CRI) dans ce pays. A cet effet, elle a eu des entretiens avec M. Alexandre Hay, président du CICR, M. Henrik Beer, secrétaire général de la Ligue, MM. Hocké et Robert-Tissot, directeurs conjoints de l'action de secours CICR-Ligue. Plusieurs séances de travail eurent également lieu en présence des collaborateurs directement intéressés des deux institutions et du « Bureau Indochine », séances qui permirent d'évaluer les programmes réalisés au cours des années précédentes et de préciser, de part et d'autre, les projets en cours et à venir.

En ce qui concerne les programmes d'assistance de l'action de secours conjointe CICR-Ligue, qui sont réalisés par la CRVN, cette dernière a proposé à la CRI de financer quatre projets, à savoir, par ordre de priorité :

1. Fourniture de matériel de construction, d'équipements hospitaliers et d'ambulances permettant, avec d'autres donateurs, d'agrandir l'hôpital de Rach Gia et de porter ainsi sa capacité de 250 à 500 lits.
2. Une demande complémentaire pour le centre sanitaire et de premiers soins de Ho-Chi-Minh-Ville, soit une ambulance équipée pour la réanimation.
3. Equipment médical pour un hôpital de 200 lits dans le district de Hanoï (Tu Liem).
4. Envoi, sur la base d'une liste soumise en novembre 1977, de produits pharmaceutiques pour la fabrication locale de médicaments, devant être utilisés notamment par les équipes médico-sociales de la CRVN.

Le coût total de ces projets a été estimé à 3 millions de francs suisses environ.

Quant aux activités propres au CICR, la collaboration entre l'Agence centrale de recherches (ACR) et la CRVN a été examinée. C'est ainsi qu'ont été évoquées les questions ayant trait au rapatriement d'étrangers résidant au Viet-Nam, aux réunions de familles et à l'échange de nouvelles de caractère familial. Il fut convenu que la collaboration et l'échange d'informations entre la CRVN et l'ACR sur ces différents points seraient renforcés dans le futur.

Programmes d'assistance

Dans le cadre des projets définis avec la Croix-Rouge du Viet-Nam, le « Bureau Indochine » a procédé à l'achat et organisé l'envoi de 125 tonnes de barres de fer et de 1115 tonnes de ciment destinés à l'agrandissement de l'hôpital de Rach Gia (coût : 300 000 francs suisses), ainsi que d'équipements hos-

pitaliers pour une valeur de 24 000 francs. D'autres envois du même type ont été prévus pour 1979 et 1980, date à laquelle devrait s'achever l'agrandissement de cet hôpital.

L'ambulance nécessaire pour le centre de premiers soins de Ho-Chi-Minh-Ville a été fournie par la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne (90 000 francs).

Quant à la fourniture de matériel médical pour l'hôpital de Tu Liem et à l'envoi de produits pharmaceutiques de base, ces deux projets demeuraient en suspens à fin 1978.

De plus, en 1977, la Croix-Rouge canadienne avait versé à l'action INDSEC une contribution de 400 000 francs pour financer l'équipement d'une banque du sang en voie de réalisation à Ho-Chi-Minh-Ville. Suivant les recommandations des experts de la Croix-Rouge canadienne en la matière, le « Bureau Indochine » a expédié par bateau à la CRVN en 1978 divers équipements pour une valeur de 326 500 francs. A la fin de l'année, commande avait été passée pour le solde du matériel.

Le rapatriement de résidents étrangers

Après le 30 avril 1975, un grand nombre d'étrangers résidant au sud du Viet-Nam, privés de représentation diplomatique, s'étaient adressés à la délégation du CICR au Viet-Nam, en vue de regagner soit leur pays d'origine, soit un pays d'accueil. Une collaboration étroite s'établit dans ce domaine entre la Croix-Rouge du Viet-Nam, le Ministère des Affaires étrangères à Hanoï, le Service des Affaires extérieures à Ho-Chi-Minh-Ville, le CICR et les Puissances d'origine. Dès fin 1975, le CICR organisait des vols de rapatriement, permettant successivement à des milliers de personnes de diverses nationalités de se rendre dans leurs pays d'origine.

Cette action s'est poursuivie en 1978 : 11 opérations de rapatriement ont eu lieu entre le 13 mai et le 30 novembre, au cours desquelles 1621 personnes ont gagné Taïpeh via Bangkok.

Outre les nombreux contacts qu'il a eus avec les autorités compétentes à Hanoï afin de mettre au point les programmes de rapatriement, le délégué du CICR a été autorisé à se rendre à Ho-Chi-Minh-Ville et à y séjourner pour la durée des opérations. De fin juillet à fin août, période durant laquelle de nombreux vols prirent place, le CICR envoya un second délégué en renfort dans cette dernière ville.

Deux missions furent effectuées par le CICR à Taïpeh. La première avait pour but la reprise des vols, interrompus depuis le mois de septembre 1977. Le CICR obtint l'assurance des autorités de Taïpeh que les opérations de rapatriement pourraient reprendre et que toutes les personnes bénéficiant d'un visa d'entrée seraient acceptées. La seconde mission eut lieu à la mi-juin, en vue d'accélérer le rythme des vols de rapatriement.

Depuis le début des opérations de rapatriement en faveur de cette communauté, en septembre 1976, 2508 personnes avaient gagné Taïpeh à la fin de l'année 1978. Plusieurs centaines de cas attendaient encore de bénéficier de cette action.

*

Malgré des démarches réitérées auprès des autorités vietnamiennes, le délégué du CICR n'a pas été en mesure de visiter les quelques étrangers sans représentation diplomatique détenus au Viet-Nam.

Réunions de familles

Le CICR a joué le rôle d'intermédiaire entre les différentes parties intéressées pour organiser un certain nombre de réunions de familles, notamment celle, vers le Danemark, de deux fillettes vietnamiennes.

THAÏLANDE

Le problème des réfugiés

Depuis 1975, la Thaïlande doit faire face au grave problème des réfugiés indochinois, dont le nombre n'a cessé d'augmenter. C'est ainsi que, trois ans après la cessation des combats en Indochine, leur nombre s'élevait, fin 1978, à plus de 130 000, en dépit des programmes d'accueil dans un certain nombre de pays occidentaux.

Le CICR, quant à lui, est de moins en moins engagé dans des programmes d'assistance en faveur des réfugiés se trouvant dans les camps. Il a progressivement cédé le pas aux organisations spécialisées, selon son principe de n'agir qu'en fonction de l'urgence de la situation et dans l'impossibilité, pour d'autres, de le faire à sa place. Rappelons à cet égard que, selon les accords conclus dès 1975 entre les autorités thaïlandaises et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), c'est à ce dernier qu'incombe en premier lieu l'assistance matérielle aux réfugiés indochinois.

En 1978, le CICR a coopéré avec la Croix-Rouge thaïlandaise à la mise sur pied d'un programme de formation d'assistants sanitaires, sélectionnés dans les camps de réfugiés. Ce programme prévoit quatre cours théoriques, organisés à Bangkok par la Société nationale. Une fois les participants retournés dans les camps, ces cours sont complétés par une formation pratique, donnée en collaboration avec le personnel médical du Ministère thaïlandais de la Santé et avec celui des agences volontaires dans les camps. A la fin de l'année, trois cours théoriques avaient eu lieu, le dernier étant fixé à février 1979. Le coût total du projet a été budgétisé à 170 000 francs suisses environ, les Croix-Rouges britannique et norvégienne ayant accepté de le financer.

En outre, la Croix-Rouge suisse a envoyé sur place en juillet une équipe ophtalmologique mobile, composée d'un médecin et de deux infirmières. Cette équipe traite les réfugiés dans les camps, mais également la population locale avoisinante. La délégation du CICR à Bangkok s'est chargée des contacts et négociations avec les autorités compétentes thaïlandaises concernant ce projet. Elle a en outre mis ses bureaux et son personnel à la disposition de l'équipe ophtalmologique aussi souvent que nécessaire.

Les personnes détenues pour entrée illégale en Thaïlande

Le CICR a poursuivi, en revanche, son action d'assistance en faveur des personnes arrêtées pour entrée illégale en Thaïlande. Avant d'être transférées dans les camps de réfugiés, ces personnes sont en effet détenues pour un temps dans des postes

de police frontaliers et des camps de transit. L'action du CICR consiste à visiter ces lieux de détention, à prendre note des données sur le nombre de personnes arrêtées et sur leur transfert des lieux de détention dans les camps de réfugiés et, surtout, à distribuer des secours aux nouveaux arrivants et à en laisser un petit stock dans les postes de police. Pendant leur période de détention, ces personnes ne bénéficient pas encore, en effet, du soutien matériel du HCR. En 1978, le CICR a effectué quelque 390 visites dans 107 postes de police, 6 camps de transit, 4 camps de réfugiés ainsi que dans un centre de détention à Bangkok, où se trouvaient plusieurs milliers de personnes détenues pour entrée illégale.

A noter que, vu l'ampleur du problème et les distances à parcourir, les délégués ont mis sur pied, pour la remise des secours, un système en coopération avec d'autres agences volontaires. Ces mesures ont permis au CICR d'intensifier son activité, en particulier dès le second semestre 1978, dans les principales zones de pénétration (à partir du Laos et du Cambodge) et dans celles dont personne ne s'occupait encore.

Autres activités et dispositif

L'activité prioritaire du bureau de recherches au sein de la délégation de Bangkok est restée la préparation des vols de rapatriement vers Taïpeh (cf. ci-dessus p. 36).

De nombreux documents de voyage du CICR ont également été émis en faveur des réfugiés indochinois en Thaïlande.

Afin de mener à bien les différentes activités décrites ci-dessus, la délégation de Bangkok se composait, en 1978, d'un chef de délégation, d'un délégué-terrain, d'un délégué de l'ACR et d'un administrateur. Pendant les périodes de vols de rapatriement entre Ho-Chi-Minh-Ville et Taïpeh, un second délégué de l'ACR fut en outre envoyé en renfort à Bangkok.

LAOS

Conformément à la décision prise par l'Organisme de coordination CICR-Ligue en juin 1978, la délégation de Vientiane a fermé ses portes le 6 octobre. Depuis cette date, le Laos est couvert par la délégation du CICR à Hanoï.

Durant les neuf premiers mois de l'année, la Croix-Rouge internationale (CRI) a poursuivi son assistance médicale en faveur des hôpitaux et de la banque du sang de Vientiane, fournissant des médicaments d'urgence, divers équipements sanitaires et du matériel de transfusion (valeur totale: 80 000 francs suisses).

En collaboration avec la Croix-Rouge lao, la CRI a également continué à distribuer des secours — couvertures, matelas, moustiquaires, vêtements — à des personnes sinistrées à la suite d'incendies et d'inondations (30 000 francs).

Enfin, au moment de fermer ses portes, la délégation a remis le solde de son stock de secours à la Croix-Rouge lao, laquelle a de plus bénéficié d'une petite assistance financière, comme soutien à ses activités en faveur des victimes de désastres naturels notamment (valeur totale: 50 000 francs).

Conflit entre le Kampuchéa démocratique et la République socialiste du Viet-Nam

En 1977, de sérieux accrochages avaient eu lieu à la frontière entre le Kampuchéa démocratique et la République socialiste du Viet-Nam. Les combats se sont poursuivis, et même intensifiés, tout au long de l'année 1978.

Les offres de services du CICR

Le 31 décembre 1977, le Gouvernement du Kampuchéa démocratique annonçait la rupture de ses relations diplomatiques avec la République socialiste du Viet-Nam. De plus, les autorités de ces deux pays faisaient publiquement état de victimes dues aux récents combats dans la région. Préoccupé par la situation, le CICR adressait, le 6 janvier 1978, une communication identique aux deux parties. Il y exprimait le vœu que les normes internationales humanitaires en vigueur soient respectées au cours des hostilités, particulièrement à l'égard des populations civiles affectées par le conflit et des militaires capturés ou blessés. Il indiquait aussi se tenir à la disposition des parties pour toute action d'assistance et de protection.

Fin janvier, les autorités vietnamiennes et cambodgiennes confirmaient toutes deux la capture de militaires. Le CICR adressait une nouvelle note aux deux Gouvernements, leur demandant de lui faire parvenir les informations relatives à ces prisonniers de guerre et de lui accorder les facilités pratiques en vue d'exercer son mandat humanitaire, notamment de les visiter, au terme des articles 70, 122 et 126 de la III^e Convention de Genève. Il offrait également ses services aux autorités intéressées pour transmettre aux familles des prisonniers la correspondance prévue par l'article 71 de la III^e Convention.

Ces notes étaient transmises, pour le Viet-Nam, via la Mission permanente de la République socialiste du Viet-Nam à Genève et, pour le Kampuchéa, via l'Ambassade du Kampuchéa démocratique à Vientiane. Le délégué du CICR au Viet-Nam avait en outre l'occasion de soulever cette question avec ses interlocuteurs au Ministère des Affaires étrangères à Hanoï.

Le 3 mars, ce dernier répondait au CICR en substance que le Gouvernement de la République socialiste du Viet-Nam, suivant sa politique humanitaire traditionnelle, appliquait dans la situation actuelle les quatre Conventions de Genève de 1949, avec les réserves formulées¹ et selon les possibilités matérielles locales. Le Ministère des Affaires étrangères ajoutait que la Croix-Rouge du Viet-Nam étudiait les propositions du CICR en vue d'une réponse ultérieure.

¹ Ces réserves, formulées lors de l'adhésion de la République démocratique du Viet-Nam aux quatre Conventions de Genève de 1949, en juin 1957, concernent les articles 10 des 1^{re}, 2^e et 3^e Conventions, ainsi que les articles 12 et 85 de la 3^e Convention et les articles 11 et 45 de la 4^e Convention. La réserve à l'article 85 de la 3^e Convention, en particulier, exclut l'application de cette dernière à l'égard des prisonniers de guerre poursuivis par la Puissance détentrice pour crime de guerre ou crime contre l'humanité.

Dans la note accusant réception de la communication précitée, le CICR relevait que les réserves formulées par le Viet-Nam devraient être sans effet concret sur les possibilités d'exercer son activité humanitaire. En conséquence, dans l'esprit des Conventions, il soumettrait prochainement à l'agrément des autorités de la République socialiste du Viet-Nam les noms des délégués qui seraient amenés à remplir le rôle humanitaire traditionnel du CICR en faveur des victimes, civiles et militaires, du conflit.

Les problèmes humanitaires résultant des événements se déroulant à la frontière entre le Viet-Nam et le Kampuchéa démocratique devaient également être abordés lors de la visite au CICR de la délégation de la Croix-Rouge du Viet-Nam (cf. ci-dessus page 36). Cette dernière fit notamment partie de son intention d'appuyer, auprès des autorités de son pays, les offres de services du CICR.

C'est ainsi que, début mai, le CICR apprenait, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge vietnamienne, que deux de ses délégués étaient autorisés à effectuer une mission au Viet-Nam.

Sans réponse du Kampuchéa démocratique à la suite de ses deux notes verbales des 6 et 30 janvier, le CICR réitérait par ailleurs ses offres de services aux autorités de ce pays. En particulier, une communication dans ce sens fut remise le 28 avril à l'Ambassade du Kampuchéa démocratique à Pékin par M. Gilbert Etienne, membre du CICR, qui effectuait un voyage en Chine à cette époque.

L'envoi d'une mission au Viet-Nam

Cette mission, qui s'est déroulée durant la seconde quinzaine de mai, visait un double objectif: d'une part, commencer les visites aux militaires du Kampuchéa démocratique capturés dans les zones de combat, de l'autre, évaluer les besoins des personnes déplacées et réfugiées en raison des combats à la frontière entre la République socialiste du Viet-Nam et le Kampuchéa démocratique.

Au début et à la fin de leur séjour au Viet-Nam, les deux délégués du CICR eurent à cet effet plusieurs entretiens et séances de travail au Ministère des Affaires étrangères ainsi qu'avec la Croix-Rouge du Viet-Nam à Hanoï. Ils se rendirent en outre au sud du pays, notamment dans les provinces frontalières de Tay Ninh et de An Giang.

Les délégués du CICR eurent accès au camp de Xuân Lộc, où se trouvaient 205 militaires du Kampuchéa démocratique capturés dans les zones de combat.

Accompagnés de représentants de la Croix-Rouge du Viet-Nam, ils se rendirent dans le camp de Ben San, où étaient regroupés quelque 7000 réfugiés cambodgiens, et dans les districts de Tri Ton et de Chau Doc, où s'étaient réinstallés des dizaines de milliers de civils vietnamiens ayant dû fuir leurs villages en raison des hostilités, ainsi qu'un certain nombre de réfugiés cambodgiens. Enfin, ils visitèrent l'hôpital de Long Xuyén, où une centaine de victimes étaient en traitement.

Au terme de cette mission, la Croix-Rouge du Viet-Nam remit aux délégués du CICR une liste de besoins pour quelque 725 000 personnes déplacées, portant sur des médicaments, des vivres et des vêtements.

Appel de fonds

Ses délégués ayant confirmé l'urgence de ces besoins, le CICR lançait, le 8 juin, un appel aux Gouvernements et Sociétés nationales de 26 pays, afin de solliciter leur soutien en espèces et en nature. Simultanément, il s'adressait à la CEE et à la FAO en vue d'obtenir des quantités importantes de riz, de céréales et de lait en poudre. Il achetait enfin en Extrême-Orient et acheminait par avion et par bateau sur Ho-Chi-Minh-Ville des médicaments pour une valeur de 105 000 francs suisses.

A la suite de son appel, le CICR reçut des contributions en espèces de 7 pays (Australie, Canada, Japon, Norvège, Royaume-Uni, Suède et Suisse) et de deux organisations (Christian Aid et Oxfam) pour un montant global de quelque 476 836 francs.

Concernant les contributions en nature, le CICR obtint 1570 tonnes de riz et 765 tonnes de lait en poudre de la CEE, ainsi qu'un don anonyme de 262 tonnes de poulet en boîte. En outre, la Croix-Rouge suédoise fit don à la Croix-Rouge du Viet-Nam de deux ambulances. A la fin de l'année, la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne procédait à l'envoi de 500 lits de camp, alors que le CICR avait passé commande pour de nouveaux envois de médicaments, pour une valeur de 100 000 francs environ.

Au total pour l'année 1978, le CICR a fait parvenir au Viet-Nam dans le cadre de ce conflit des secours pour une valeur de 5 265 000 francs environ.

Fin novembre-début décembre, le délégué du CICR à Hanoï fut invité à se rendre à Ho-Chi-Minh-Ville afin de constater la bonne réception du riz de la CEE. Il eut également l'occasion d'assister à diverses distributions de vivres (lait en poudre, poulet en boîte) organisées par la Croix-Rouge du Viet-Nam, notamment dans la province de Long-An.

Nouvelles démarches

Lors de leurs entretiens à Hanoï en mai, les deux représentants du CICR avaient reçu l'assurance que toutes les facilités seraient accordées à ce dernier pour poursuivre ses activités.

Souhaitant étendre ses activités conventionnelles de protection à tous les militaires et civils du Kampuchéa faits prisonniers dans les zones de combat, le CICR présenta plusieurs propositions en vue d'effectuer une seconde mission à cet effet au Viet-Nam, en 1978 encore.

Les autorités vietnamiennes firent savoir au CICR qu'elles n'avaient aucune objection à ce qu'une mission effectue de nouvelles visites dans ces camps de prisonniers, mais qu'elles souhaitaient les remettre à l'année suivante.

Parallèlement, le CICR adressait, en octobre, une nouvelle note au Kampuchéa démocratique, qui fut remise à New York au Ministre des Affaires étrangères. Dans cette note, après avoir rappelé ses deux communications des 6 et 30 janvier adressées simultanément aux deux parties, le CICR indiquait avoir effectué une première mission en République socialiste du Viet-Nam en mai, pour y visiter des prisonniers et évaluer les besoins des populations civiles affectées par les combats en vue d'envoyer des secours. Il terminait en exprimant le désir d'entre-

prendre une mission analogue au Kampuchéa démocratique. Fin 1978, aucune réponse n'était parvenue au CICR à ce sujet.

Délégation régionale de Kuala-Lumpur

Les activités du délégué régional

Le délégué régional du CICR pour l'Asie du Sud-Est a effectué des visites de « détenus politiques » en *Thaïlande* et aux *Philippines*, et a participé à celles qui se déroulaient en *Indonésie*. Il s'est également rendu à *Singapour*, pour discuter avec les autorités de problèmes ayant trait à cette catégorie de détenus. Pour le détail des activités déployées par le CICR dans ce domaine et dans ces différents pays, nous renvoyons les lecteurs aux pages 46 et 48 du présent Rapport, de même que pour la mission effectuée par le Président du CICR en Indonésie, en novembre 1978.

Le délégué régional a également pris une part active à la préparation et au déroulement du Premier séminaire asiatique sur la diffusion du droit international humanitaire, qui a eu lieu à *Kuala-Lumpur, Malaisie*, du 14 au 24 novembre (cf. page 61 du présent Rapport).

Enfin, il s'est rendu en *Papouasie-Nouvelle-Guinée*, du 26 octobre au 3 novembre. Il s'agissait de la première mission effectuée par le CICR dans ce pays depuis son accession à l'indépendance, en septembre 1975. Elle avait donc essentiellement pour but de présenter le rôle du CICR et ses activités aux autorités et à la Société nationale, et à s'informer sur celles de cette dernière. C'est ainsi que le délégué régional a eu divers entretiens avec les dirigeants de la Croix-Rouge de Papouasie-Nouvelle-Guinée, de même qu'avec le Ministre de l'Intérieur, le Secrétaire de la Défense et avec de hauts fonctionnaires des Ministères des Affaires étrangères, de la Santé et de l'Education. Il a notamment été question, avec les autorités concernées, des Conventions de Genève de 1949, auxquelles la Papouasie-Nouvelle-Guinée a accédé en 1976, des deux Protocoles additionnels et de la diffusion du droit international humanitaire au sein des forces armées et dans les écoles.

Philippines

Le CICR a continué à soutenir l'action de secours de la Croix-Rouge des Philippines en faveur des personnes déplacées en raison des combats qui se déroulent à Mindanao, au sud du pays. C'est ainsi qu'en 1978 le CICR a fait parvenir aux Philippines 1581 tonnes de riz et 600 tonnes de lait en poudre, dons de la Communauté économique européenne, pour une valeur globale de 3 569 600 francs suisses.

A l'occasion des visites de lieux de détention qu'il effectua à Mindanao au mois de septembre, le délégué régional s'est rendu dans trois centres de distribution de lait gérés par la Société nationale et dans un centre de réinstallation pour personnes déplacées.

Sous-continent asiatique et pays environnents

Restructuration du dispositif du CICR

Plus de six ans après la fin du conflit de 1971 dans le sous-continent asiatique, le CICR a procédé, au cours du premier semestre 1978, à la fermeture de ses bureaux à Dacca (Bangladesh) et à Rawalpindi (Pakistan), et à la mise en veilleuse de sa délégation régionale à New-Delhi (Inde).

Le CICR a notamment pris en considération le fait que, depuis 1976, des relations diplomatiques avaient été établies entre le Pakistan et le Bangladesh et que, par conséquent, son rôle d'intermédiaire neutre n'était plus requis, même si les opérations de rapatriement de non-Bengalis devaient reprendre entre ces deux pays, après leur interruption en 1974. En fermant ses deux bureaux, le CICR a ainsi remis aux autorités compétentes du Pakistan et du Bangladesh les dossiers établis par l'Agence centrale de recherches et concernant: 1) les personnes ayant reçu en son temps les autorisations nécessaires pour se rendre au Pakistan, mais qui n'avaient pu partir avant l'interruption des opérations de rapatriement, en juillet 1974; 2) les personnes qui, ayant reçu une première réponse négative à leur demande de transfert, avaient fait appel auprès des autorités pakistanaises, et dont les recours avaient été acceptés.

Le CICR a toutefois maintenu un bureau de liaison à New-Delhi, visité périodiquement par le délégué régional qui réside désormais à Genève. Ce bureau a notamment pour tâche de délivrer des documents de voyage à diverses catégories de personnes se trouvant sans pièces d'identité (Pakistanais ayant

obtenu l'autorisation et de se rendre au Pakistan et de quitter l'Inde, réfugiés apatrides acceptés par divers pays).

A noter que, durant le second semestre de 1978, les Gouvernements du Bangladesh et du Pakistan ont approché le CICR, aux fins de l'informer de leur intention de reprendre les opérations de rapatriement de non-Bengalis et de solliciter son concours au côté de celui du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, en tant qu'assistant technique pour la préparation et l'organisation des transferts du Bangladesh vers le Pakistan. Le CICR a répondu favorablement à cette requête.

Les activités du délégué régional

Le délégué régional du CICR pour le sous-continent asiatique et les pays environnents s'est rendu à plusieurs reprises en *Inde*, au *Pakistan* et au *Bangladesh*, pour mettre au point les modalités techniques du désengagement du CICR dans cette région.

Il a effectué, début juillet, des missions en *Afghanistan* après la révolution du mois d'avril 1978. A Kaboul, il a été reçu en audience par le Président de la République et le Premier Ministre et a visité la prison de Pulicharkhi, où il a vu 90 personnes, dont des femmes et des enfants, toutes apparentées à la famille royale. Il a également eu une entrevue avec le vice-ministre de l'Education, qui a manifesté un vif intérêt pour la diffusion du manuel « *Le Croissant-Rouge et mon pays* » dans les écoles afghanes.

Enfin, le délégué régional a participé aux visites de détenus politiques en *Indonésie* (cf. page 48) et s'est rendu en *Birmanie*, au *Sri Lanka* et au *Népal*, afin de maintenir le contact avec les Croix-Rouges nationales et les autorités de ces pays.

